

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**Objet : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC**

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>25-06-2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, Le 1<sup>ER</sup> juillet vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p>25-06-2025</p>	<p><b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINCILY-CHEVALIER, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Dejan STANKOVIC, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Hervé WIOLAND, M. Bruno GUILLON, Mme Pierrette MAZERY, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Diane CHARLEMAGNE, M. Stéphane VIELLE.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 21</p> <p>VOTANTS : 27</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Madame Annie SAINCILY Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Monsieur Christian GASQ Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Monsieur Stéphane VIELLE Madame Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>02-07-2025</p>	<p><b>Absents :</b> Madame Frédérique SARRAU Monsieur Frank MARQUET</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20250708-2025-07-01-03-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025

**2025-07-01/03, FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2023.057 du 7 septembre 2023 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2023 ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2024.045 du 19 septembre 2024 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2024 ;

Considérant que le montant du fonds de concours est de 440 631,00 € pour la commune de Buc au titre de l'année 2023,

Considérant que le montant du fonds de concours est de 549 888,00 € pour la commune de Buc au titre de l'année 2024,

Considérant que la commune peut prétendre à 50 % du montant total,

Considérant que les travaux du gymnase du Pré Saint Jean ont été identifiés comme pouvant prétendre à cette aide financière. Le coût de cette opération est de 2 542 397,62 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- 1) **De solliciter** la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 440 631,00 € dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2023 et de 549 888,00 € au titre du retour incitatif de la croissance intercommunale 2024 pour financer les travaux du gymnase du Pré Saint Jean
- 2) **De préciser** que les fonds de concours sollicités auprès de Versailles Grand Parc représentent 39 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tout document s'y afférant

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20250708-2025-07-01-03-DE Date de télétransmission : 09/07/2025 Date de réception préfecture : 09/07/2025
--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 09-07-2025  
Rendu exécutoire le : 09-07-2025



Buc, le 02/07/2025

La Secrétaire de séance

*Morelli*

Mme Elisabeth MORELLI

Le Maire  
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20250708-2025-07-01-03-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025

# Acte à classer

2025-07-01-03

**1** En préparation      **2** Pour signature      **3** Prêt à transmettre      **4** En attente retour  
Préfecture      **5** > AR reçu <      **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-07-09T14-16-22.01 ( MI262486037 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20250708-2025-07-01-03-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : FONDS DE CONCOURS VGP

Date de décision : 08/07/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-07-01-03 Fonds de concours](#)      Multicanal : Non  
[VGP.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé	Date 08/07/25 à 09:55	Par <a href="#">BOURAHLA Samira</a>
Demande de signature	Date 08/07/25 à 09:55	Par <a href="#">BOURAHLA Samira</a>
Refusé	Date 09/07/25 à 11:32	Par <a href="#">GRASSET Stéphane</a>
Mis à jour	Date 09/07/25 à 13:19	Par <a href="#">BOURAHLA Samira</a>
Demande de signature	Date 09/07/25 à 13:19	Par <a href="#">BOURAHLA Samira</a>
Signé	Date 09/07/25 à 14:16	Par <a href="#">GRASSET Stéphane</a>
Transmis	Date 09/07/25 à 14:16	Par <a href="#">GRASSET Stéphane</a>
Accusé de réception	Date 09/07/25 à 14:24	

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mercredi 9 juillet 2025 14:24  
**À:** dgs-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-07-01-03

## **':: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-07-01-03, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20250708-2025-07-01-03-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2025-07-01-03

Objet : FONDS DE CONCOURS VGP

Date de décision : 08/07/2025

Date de transmission : 09/07/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>